

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Arrêté du 3 mars 2025 nommant les élèves attachés d'administration hospitalière à l'Ecole des hautes études en santé publique

NOR : TSSH2505682A

Par arrêté de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles en date du 3 mars 2025 :

I. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les personnes ci-après désignées ayant la qualité de fonctionnaire sont nommées élèves attachées d'administration hospitalière et détachées à l'Ecole des hautes études en santé publique pour la durée du cycle de formation.

A compter de cette même date, elles sont rémunérées sur la base de l'article 4 du décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière dans les conditions ci-après indiquées.

Civilité	Prénom - Nom	Echelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
Mme	Cécile CUPERLIER	9 ^e échelon	rang du 26/07/2024	IB : 732
Mme	Christine QUIBON	9 ^e échelon	rang du 26/07/2024	IB : 732
Mme	Agathe ZOLEYINA ZOLANDONGA	5 ^e échelon	rang du 01/10/2024	IB : 567

Les personnes ci-dessus désignées percevront, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle.

Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

II. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les personnes ci-après désignées ayant la qualité de fonctionnaire sont nommées élèves attachées d'administration hospitalière et détachées à l'Ecole des hautes études en santé publique pour la durée du cycle de formation.

A compter de cette même date, elles sont rémunérées sur la base de l'article 5 du décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière dans les conditions ci-après indiquées.

Civilité	Prénom - Nom	Echelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
Mme	Sabah DJEBIEN	2 ^e échelon	rang du 14/05/2023	IB : 469
		3 ^e échelon	rang du 14/05/2025	IB : 499
M.	Cyril GRISTI	8 ^e échelon	rang du 01/01/2025	IB : 693
M.	Nicolas LACROIX	5 ^e échelon	rang du 21/01/2022	IB : 567
		6 ^e échelon	rang du 21/07/2024	IB : 611
Mme	Fabienne MALBERT	10 ^e échelon	rang du 01/01/2025	IB : 778
Mme	Caroline PELTIEZ	5 ^e échelon	rang du 01/01/2025	IB : 567
Mme	Sophie PERON	5 ^e échelon	rang du 01/04/2023	IB : 567
		6 ^e échelon	rang du 01/10/2025	IB : 611
Mme	Sandrine PITTAVINO	5 ^e échelon	rang du 01/01/2025	IB : 567
Mme	Virginie PLUSSE	4 ^e échelon	rang du 27/12/2023	IB : 525
		5 ^e échelon	rang du 27/12/2025	IB : 567
Mme	Emmanuelle REINE	7 ^e échelon	rang du 01/01/2025	IB : 633

Civilité	Prénom - Nom	Echelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
Mme	Estelle REMOND	4 ^e échelon	rang du 01/05/2023	IB : 525
		5 ^e échelon	rang du 01/05/2025	IB : 567
M.	Francis SAPOR	6 ^e échelon	rang du 01/01/2025	IB : 611
Mme	Adeline SAUVAGE	4 ^e échelon	rang du 01/04/2023	IB : 525
		5 ^e échelon	rang du 01/04/2025	IB : 567
M.	Alexis ZABALETA	2 ^e échelon	rang du 15/06/2023	IB : 469
		3 ^{ème} échelon	rang du 15/06/2025	IB : 499

Les personnes ci-dessus désignées percevront, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

III. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les personnes ci-après désignées ayant la qualité de fonctionnaire sont nommées élèves attachées d'administration hospitalière et détachées à l'Ecole des hautes études en santé publique pour la durée du cycle de formation.

A compter de cette même date, elles sont rémunérées sur la base de l'article 6 du décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière dans les conditions ci-après indiquées.

Civilité	Prénom - Nom	Echelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
Mme	Carole CLEMENCEAU	2 ^e échelon	rang du 01/01/2025	IB : 469
M.	Yoan GUILLOUET	2 ^e échelon	rang du 01/01/2025	IB : 469
Mme	Pauline JAGU	2 ^e échelon	rang du 01/01/2025	IB : 469
Mme	Christelle LEBORGNE	4 ^e échelon	rang du 01/01/2025	IB : 525

Les personnes ci-dessus désignées percevront, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

IV. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les personnes ci-après désignées ayant la qualité d'agent public sont nommées élèves attachées d'administration hospitalière à l'Ecole des hautes études en santé publique et rémunérées à compter de cette même date sur la base de l'article 7 du décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière dans les conditions ci-après indiquées.

Civilité	Prénom - Nom	Echelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
M.	Santo BOVA	1 ^{er} échelon	rang du 01/05/2023	IB : 444
		2 ^e échelon	rang du 01/11/2024	IB : 469
Mme	Savine GRZESIAK	1 ^{er} échelon	rang du 01/05/2017	IB : 444
		2 ^e échelon	rang du 01/10/2018	IB : 469
		3 ^e échelon	rang du 01/10/2020	IB : 499
		4 ^e échelon	rang du 01/10/2022	IB : 525
		5 ^e échelon	rang du 01/10/2024	IB : 567
M.	Daryl ITU I MOMBO	1 ^{er} échelon	rang du 24/02/2023	IB : 444
		2 ^e échelon	rang du 24/08/2024	IB : 469
Mme	Clémence LEQUEUX-LE HENANFF	1 ^{er} échelon	rang du 01/07/2024	IB : 444
		2 ^e échelon	rang du 01/01/2026	IB : 469
M.	Mathieu MICHOT	1 ^{er} échelon	rang du 01/05/2021	IB : 444
		2 ^e échelon	rang du 01/11/2022	IB : 469
		3 ^e échelon	rang du 01/11/2024	IB : 499
Mme	Laure PELLEGRIN	1 ^{er} échelon	rang du 01/07/2023	IB : 444
		2 ^e échelon	rang du 01/01/2025	IB : 469

Civilité	Prénom - Nom	Echelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
Mme	Camille RIZZO	1 ^{er} échelon	rang du 15/11/2023	IB : 444
		2 ^e échelon	rang du 15/05/2025	IB : 469

Les personnes ci-dessus désignées percevront, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

V. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les personnes ci-après désignées sont nommées élèves attachées d'administration hospitalière à l'Ecole des hautes études en santé publique et rémunérées à compter de cette même date sur la base de l'indice brut : 444.

Civilité	Prénom	Nom
Mme	Marie-Anne	ERNST
M.	Nicolas	GAURIER
M.	Maxence	GIBEAUX
Mme	Myléna	GRONDIN
M.	Emilien	PEREZ